

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.00142**

**MARCHE POUR UNE PRESTATION D'ACTUALISATION DES  
DONNEES ET DES SCENARIOS DE LA PROSPECTIVE  
FINANCIERE 2020-2026 POUR LE BUDGET ANNEXE  
TRANSPORTS SUR LA PERIODE 2020-2030**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R. 2122-3,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que Saint-Etienne Métropole souhaite un appui technique et méthodologique visant à lui permettre d'actualiser les données et les scénarios de la prospective financière sur la période 2020-2030,

CONSIDERANT que des impératifs de cohérence et de continuité existent entre la prospective financière 2020-2026 élaborée sous la maîtrise d'oeuvre de Ressources Consultant Finances dans le cadre d'une mission conduite fin 2020 à la suite d'un premier marché passé après mise en concurrence, et l'actualisation des données et scénarios de cette prospective pour le budget annexe des transports, objet de la présente décision,

CONSIDERANT la proposition faite par Ressources Consultants Finances dont le siège est situé 16 rue de Penhoët, 35000 Rennes,

CONSIDERANT que ces circonstances justifient la mise en oeuvre des dispositions de l'article R. 2122-3 du code de la commande publique autorisant la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché public est conclu avec Ressources Consultants Finances dont le siège social est situé 16 rue de Penhoët, 35000 Rennes, afin de lui confier la mission d'actualisation des données 2022 et des scénarios de la prospective financière sur la période 2020-2030 pour le budget annexe transports.

**ARTICLE 2**

Le montant global de cette prestation est fixé à 4 800,00 € HT, soit 5 760,00 € TTC, sur la base d'un tarif journalier de 1 200 € HT.

**ARTICLE 3**

Le délai global de la mission est estimé à 1 mois. La mission prendra effet à la date de notification du bon de commande.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 06 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20230206-C20230014210

Date de mise en ligne : 06 mars 2023

**ARTICLE 4**

La facturation interviendra à la fin de la réalisation de la mission.

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2023, Chapitre 011, article 62268.

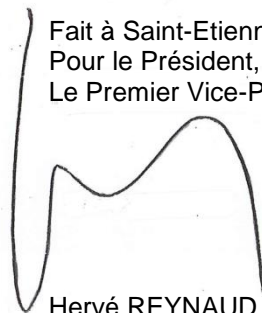
**ARTICLE 5**

La présente décision, dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 06/03/2023  
Pour le Président, par délégation,  
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by a series of loops and a final downward stroke.

Hervé REYNAUD